

STOP A L'EXPULSION DE LA FAMILLE M. PAR LA MAIRIE DE FONTAINE !

**AUCUN.E ENFANT, AUCUNE
PERSONNE A LA RUE !
UN TOIT C'EST UN DROIT !**

La mairie de Fontaine persiste dans son ignominie en mettant tout en œuvre pour expulser de son domicile la famille M. dont deux enfants sont scolarisé.e.s à Fontaine (école maternelle Langevin et collège Gérard Philipe). Alors qu'aucune nouvelle solution d'hébergement n'est proposée à la famille à ce jour, le tribunal a validé la décision d'expulsion lors d'une audience le 27 mars 2025.

Cette situation n'est pas acceptable, elle plonge dans l'angoisse de la rue des enfants qui vivent déjà dans une grande précarité. Leur droit à bénéficier d'un cadre stable et sécurisant pour grandir et apprendre sereinement est tout simplement bafoué.

La mobilisation de tou.te.s est indispensable pour convaincre la mairie de surseoir à l'expulsion tant que la famille n'a pas l'assurance d'un nouvel hébergement, pérenne et proche des lieux de scolarisation des enfants. Il en va du respect de l'inconditionnalité de l'hébergement, garantie par la loi, pour toute personne en détresse et ce, quelle que soit sa situation, ainsi que de la protection de l'enfance. **Aucun argument de la mairie contraire à ces deux principes n'est recevable.**

Pour rappel, cette famille vit depuis de trop longues années un parcours de précarité dans des hébergements successifs. De 2014 à 2016, elle a été hébergée par la Relève en tant que demandeuse d'asile. Une première fois menacée d'expulsion car déboutée de sa demande d'asile, après une mobilisation de soutien, la mairie de Fontaine l'a hébergée dans des locaux vides situés rue Yves Farge de 2016 à 2018. A cette date, la mairie leur a demandé de quitter les lieux et de remettre les clefs et la famille s'est retrouvée occupante sans droit ni titre et sous la pression permanente d'une mise à la rue. En 2023, sous prétexte de détruire l'immeuble de la rue Yves Farge (toujours « debout »), la mairie a relogé la famille dans un appartement contre une redevance d'occupation temporaire (150 euros mensuels) alors que la famille est sans revenus. La mairie a pensé qu'il est normal de demander au fils aîné, jeune majeur, de les prélever sur les 500 euros d'allocation qu'il percevait jusque là. Et elle ment quand elle prétend être en recherche active d'un logement social pour ce dernier.

L'expulsion imminente de la famille M. intervient dans un contexte que nous dénonçons depuis la fin 2022. La mairie a arrêté tout soutien aux personnes les plus précaires, à la rue ou menacées de l'être. Le centre d'hébergement hivernal « La Chauve-Souris » qui abritait jusqu'en 2021 des personnes à la rue est fermé pour une fuite qui n'a jamais été réparée ! L'immeuble rue Yves Farge qui abritait plusieurs familles est muré depuis 2023.

Nous demandons :

- l'arrêt de la procédure d'expulsion de la famille M. tant qu'un hébergement pérenne ne lui est pas proposé**
- la mise en œuvre de tous les moyens à disposition de la mairie pour l'hébergement des personnes à la rue ou menacées de l'être dans la commune.**

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS :

MERCREDI 7 MAI À 19H DEVANT LA SOURCE À FONTAINE

(CARRÉT DE TRAM A- HÔTEL DE VILLE FONTAINE)

OÙ SE TIENDRA LA SOIRÉE DES TALENTS ORGANISÉE PAR LA VILLE

**POUR UNE REMISE DE PRIX
TALENTS DES TERRITOIRES**

CATÉGORIE « BIEN METTRE À LA RUE »



*Le collectif de soutien à la
famille M.
RESF Fontaine, FOPE Fontaine,
Intersyndicale «Enfants migrant.e.s à
l'école» (FSU, SUD, CNT), Personnels du
collège G.Philipe, DAL 38 et Groupe
solidarité de la paroisse catholique
Saint Michel du Drac.*